



DIRECTION GENERALE

Réf : _____ /D G/2025

Tipaza le

A

**Monsieur le Gérant du Groupement des Architectes
(BET GHEZAL ET BET SEBKHAOUI SMAIL)
1^{ere} Mise en Demeure**

- * Vu la loi N° 23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- * Vu le décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marches publics et des délégations de service public.
- * Vu le marché N° 12/01 approuvé le 27/02/2025 porte sur l'étude et le suivi des travaux de réalisation en TCE+ VRD des 48/1000 logements public locatifs PA 2024 2éme tranche à BOUHAROUN Wilaya de Tipasa, Conclus entre Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la ville et de l'Aménagement du Territoire représenté par Monsieur le Directeur Général de l'OFFICE DE PROMOTION ET GESTION IMMOBILIÈRE DE LA Wilaya DE TIPAZA CITE Administrative A.U 1 Tipaza et le partenaire co-contractant Bureau D'Etude GHEZAL AMEUR élisant domicile CITE AHMED ZABANA AIN OUSSERA Wilaya DJELFA.
- * Vu l'ordre de service N° 0054-25 du 27/02/2025 ayant objet notification du marché et démarrage le suivi des travaux.

Le Bureau D'Etude est mise en demeure de :

- Prendre en charge les contraintes techniques au temps opportun et dégager les solutions adéquates conformément aux règles de l'art.
- Assurez un suivi rigoureux et régulier des travaux conformément aux clauses contractuelles.
- Renforcez le chantier en moyens humains qualifié conformément aux marchés.

**Un délai de 08 jours vous est accordé à compter de la date de sa première
Publication dans le (BOMOP) ou dans la presse ,Passé ce délai, l'office se réserve le droit de
résilier votre marché unilatéralement au tort exclusif Conformément à la réglementation en
vigueur.**

Le Directeur Général